



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assiette

Question écrite n° 66278

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la question de l'imposition des retraités français au Portugal. Une circulaire du 3 août 2012 prise par le gouvernement portugais permet aux retraités français du secteur privé s'installant pour la première fois au Portugal de bénéficier d'un statut de « résident non habituel », et ce afin d'être exonérés d'impôt sur le revenu pendant dix ans sur leurs pensions perçues dans leur pays d'origine. Toutefois, les pensions de retraites publiques restant exclusivement imposables dans l'État de l'organisme payeur, les retraités de la fonction publique ne disposent pas cet avantage fiscal. Il en résulte une différence entre les retraités français selon leur statut. Il lui demande la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66278

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8552

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)